

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 664

13 mars 2014

### SOMMAIRE

Beaulieu Properties SA .....	31872	Financière JCVR S.A. ....	31870
Carajos Development S.A. ....	31847	Flagstone Finance S.A. ....	31870
CEP III Investments S.C.A. ....	31841	GCB Coal Holding S.A. ....	31835
Chavet Aloys S.A. ....	31853	Goodsir International S.à r.l. ....	31835
City RE 5 S.à r.l. ....	31857	G.P.F. S.A. ....	31868
Clio S.A. ....	31851	Green et Associés Lux S.à r.l. ....	31865
Compagnie de Financement Immobilier S.A. ....	31850	Hautec Luxembourg S. A. ....	31835
Consulting-Coaching and Technical Supply S.à r.l. ....	31854	Hess Holding S.A. ....	31835
Coriolan .....	31841	Hitech Futur Car Center SA .....	31870
Data Center Infrastructure S.à r.l. ....	31836	Invesco Hanover Hotel Investment S.à r.l. .....	31868
Demsec S.A. ....	31846	KG Resources (Mauritania) Sàrl .....	31836
Direct Ampoules .....	31871	Lux Euro-Asian Investments II S.à r.l. ....	31851
Domco S.à r.l. ....	31850	One 55 Fenchurch S.A. ....	31872
Duo Coiffure Sàrl .....	31871	Oneweb Lux S.A. ....	31872
Edix S.A. ....	31846	Oneweb Lux S.A. ....	31872
E.F.3 S.A. ....	31853	Oneweb Lux S.A. ....	31871
Eleven Investment S.A. ....	31865	OpCapita Red Bidco S.à r.l. ....	31826
Eleven Investment S.A. ....	31865	Recherche et Développement, Ingénierie S.à r.l. ....	31871
Eleven Investment S.A. ....	31870	Swisscanto (LU) Sicav II .....	31872
Entreprise Luxembourgeoise de Constru- tion et de Peinture Sàrl .....	31871	Teroko S.à r.l. ....	31847
Faymonville Lease A.G. ....	31870	Teroko S.à r.l. ....	31850

**OpCapita Red Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.497.

—  
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twentieth day of November.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Red Holdings S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature *in varietur* by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it. The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "OpCapita Red Bidco S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

### Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

#### **Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2013.

### *Subscription and payment*

Red Holdings S.C.A., represented as stated above, subscribes for one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01 each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-),

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:

- Henry JACKSON, investor, born on 16 December 1964 in New York, USA, with professional address at c/o OpCapita LLP, 173-176 Sloane Street, London SW1X 9QG, United Kingdom;

- Joshua SPOERRI, investor, born on 12 May 1971 in Massachusetts, USA, with professional address at c/o OpCapita LLP, 173-176 Sloane Street, London SW1X 9QG, United Kingdom; and

- Frédérique DUCULOT, private employee, born on 7 May 1978 in Liège, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as B manager of the Company for an indefinite period:

- Philippe LECLERCQ, chartered accountant, born on 18 May 1968 in Liège, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingtième jour de novembre,

Par devant le soussigné Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

Red Holdings S.C.A, société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "OpCapita Red Bidco S.à r.l." (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

## **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

## **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

## **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### IV. Associé(s)

#### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

##### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

## 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

**Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et de(s) associé(s) envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

**Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Les commissaires sont sujets à la rénomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

### *Souscription et libération*

Red Holdings S.C.A., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500) est à la disposition de la Société.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- Henry JACKSON, investisseur professionnel, né le 16 décembre 1964 à New York, USA, resident professionnellement au c/o OpCapita LLP, 173-176 Sloane Street, London SW1X 9QG, Royaume-Uni;

- Joshua SPOERRI, investisseur professionnel, né le 12 mai 1971 au Massachusetts, USA, resident professionnellement au c/o OpCapita LLP, 173-176 Sloane Street, London SW1X 9QG, Royaume-Uni; et

- Frédérique DUCULOT, employée privée, né le 7 May 1978 à Liège, Belgique, resident professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

2. La personne suivante est nommée en qualité de gérant B de la Société pour une durée indéterminée:  
- Philippe LECLERCQ, expert-comptable, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique, résident professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15558. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITON CONFORME.

Référence de publication: 2014010239/504.

(140011177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

---

#### **Goodsir International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014016477/9.

(140019678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

#### **GCB Coal Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 152.902.

Le bilan au 31.12.2012 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014016480/9.

(140019582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

#### **Hautec Luxembourg S. A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 162.571.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014016504/9.

(140018763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

#### **Hess Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.332.

Der Jahresabschluss vom 30.06.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014016507/9.

(140019344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

**KG Resources (Mauritania) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 172.833.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014013937/11.

(140016379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

**Data Center Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.508.448,09.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 170.137.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of the month of January.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Data Center S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.139; and

- ColData 4 (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.379, Both hereby represented by Flora Gibert, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies established under private seal.

I. The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing parties declare being the shareholders (the "Shareholders") of Data Center Infrastructure S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.137, incorporated by a deed of the undersigned notary of 09 July 2012, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2012, page 96544 on 14 August 2012 (the "Company").

III. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, of 19 December 2013, not yet published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

IV. The appearing parties, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred and forty-nine thousand nine hundred and fifty-two Euros and twenty Cents (EUR 149,952.20) so as to raise it from its current amount of one million three hundred and fifty-eight thousand four hundred and ninety-five Euros and eighty-nine Cents (EUR 1,358,495.89), to an amount of one million five hundred and eight thousand four hundred and forty-eight Euros and nine Cents (EUR 1,508,448.09), by the issue of fourteen million nine hundred and ninety-five thousand two hundred and twenty (14,995,220) shares, having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares (the "New Shares"), together with share premium;

Subscription for the New Shares as follows:

- Four million nine hundred and ninety-five thousand two hundred and twenty (4,995,220) New Shares by Data Center S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.139 ("Data Center"), to be fully subscribed and paid up at nominal value, together with an aggregate share premium of seven million two hundred and seventy-eight thousand seven hundred and one Euros and eighty-three Cents (EUR

7,278,701.83), by a contribution in cash of an aggregate amount of seven million three hundred and twenty-eight thousand six hundred and fifty-four Euros and three Cents (EUR 7,328,654.03); and

- Ten million (10,000,000) New Shares by ColData 4 (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.379 ("ColData"), to be fully subscribed and paid up at nominal value, together with an aggregate share premium of fourteen million five hundred and seventy-one thousand three hundred and forty-five Euros and ninety-seven Cents (EUR 14,571,345.97), by (i) a contribution in cash of an aggregate amount of eight million two hundred and four thousand six hundred and five Euros and sixty-one Cents (EUR 8,204,605.61) and (ii) a contribution in kind consisting of a receivable held by ColData against the Company of an aggregate amount of six million four hundred and sixty-six thousand seven hundred and forty Euros and thirty-six Cents (EUR 6,466,740.36);

2. Decision to allocate an amount of fourteen thousand nine hundred and ninety-five Euros and twenty-two Cents (EUR 14,995.22) from the share premium account to the legal reserve of the Company;

3. Subsequent amendment of the Article 5 (Share Capital) of the articles of association of the Company, as amended from time to time (the "Articles"); and

4. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders RESOLVE to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and forty-nine thousand nine hundred and fifty-two Euros and twenty Cents (EUR 149,952.20) so as to raise it from its current amount of one million three hundred and fifty-eight thousand four hundred and ninety-five Euros and eighty-nine Cents (EUR 1,358,495.89), to an amount of one million five hundred and eight thousand four hundred and forty-eight Euros and nine Cents (EUR 1,508,448.09), by the issue of the New Shares, together with share premium.

*Subscription/Payment*

Data Center, represented as stated hereabove, declares to subscribe for four million nine hundred and ninety-five thousand two hundred and twenty (4,995,220) New Shares (the "Data Center New Shares"), and to make payment in full for such Data Center New Shares, together with an aggregate share premium of seven million two hundred and seventy-eight thousand seven hundred and one Euro and eighty-three Cents (EUR 7,278,701.83), by a contribution in cash of an aggregate amount of seven million three hundred and twenty-eight thousand six hundred and fifty-four Euros and three Cents (EUR 7,328,654.03) (the "Data Center Contribution in Cash").

ColData, represented as stated hereabove, declares to subscribe for ten million (10,000,000) New Shares (the "ColData New Shares"), and to make payment in full for such ColData New Shares, together with an aggregate share premium of fourteen million five hundred and seventy-one thousand three hundred and forty-five Euros and ninety-seven Cents (EUR 14,571,345.97), as follows:

- by a contribution in cash of an aggregate amount of eight million two hundred and four thousand six hundred and five Euros and sixty-one Cents (EUR 8,204,605.61) (the "ColData Contribution in Cash" and together with the Data Center Contribution in Cash, the "Contributions in Cash"); and

- by a contribution in kind consisting of a receivable held by Data Center against the Company of an aggregate amount of six million four hundred and sixty-six thousand seven hundred and forty Euros and thirty-six Cents (EUR 6,466,740.36) (the "ColData Contribution in Kind" and together with the ColData Contribution in Cash, the "ColData Contributions"), Data Center and ColData, represented as stated hereabove, declare that the Company has at its disposal the total amount of nine million five hundred and forty thousand Euros (EUR 15,533,259.64), corresponding to the aggregate amount of the Contributions in Cash, proof of which is given to the undersigned notary by means of a bank certificate.

ColData, represented as stated hereabove, further declare that the value of the ColData Contribution in Kind has been certified by a valuation report issued by the sole manager of the Company on 14 January 2014 (the "Report") at the aggregate amount of six million four hundred and sixty-six thousand seven hundred and forty Euros and thirty-six Cents (EUR 6,466,740.36).

The Report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

ColData, represented as stated hereabove, further declare that its receivable, which is hereby contributed in kind, is free of any lien and that there exists no impediments to its free transferability to the Company.

Data Center and ColData, represented as stated hereabove, finally declare that the aggregate amount of the Data Center Contribution in Cash and the ColData Contributions amounts to twenty-two million Euros (EUR 22,000,000), and is to be allocated as follows:

	Allocation to the nominal share capital account of the Company	Allocation to the share premium reserve account of the Company	TOTAL
Data Center Contribution in Cash . . . . .	EUR 49,952.20	EUR 7,278,701.83	EUR 7,328,654.03
ColData Contributions . . . . .	EUR 100,000	EUR 14,571,345.97	EUR 14,671,345.97
TOTAL . . . . .	EUR 149,952.20	EUR 21,850,047.80	EUR 22,000,000

The Shareholders ACKNOWLEDGE that the amount of twenty-one million eight hundred and fifty thousand forty-seven Euros and eighty Cents (EUR 21,850,047.80) allocated to the share premium reserve account of the Company shall be diluted amongst all shares in issue and shall constitute a distributable reserve of the Company available for distribution.

#### *Second resolution*

The Shareholders RESOLVE to allocate an amount of fourteen thousand nine hundred and ninety-five Euros and twenty-two Cents (EUR 14,995.22) from the share premium reserve account to the legal reserve of the Company and ACKNOWLEDGE that the share premium reserve account of the Company will be reduced accordingly.

#### *Third resolution*

As a result of the above resolution, the Shareholders RESOLVE to amend Article 5 (Share Capital) of the Articles, which shall forthwith read as follows:

"The Company's share capital is set at EUR 1,508,448.09 (one million five hundred and eight thousand four hundred and forty-eight Euros and nine Cents), represented by one hundred and fifty million eight hundred and forty-four thousand eight hundred and six (150,844,806) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.-.

#### *Declaration*

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le quatorze janvier.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

- Data Center S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.139; et

- ColData 4 (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.379,

ici représentés par Flora Gibert, employée, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu de procuration données sous seings privés.

I. Lesdites procurations, signées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Les comparants déclarent être les associés (les «Associés») de Data Center Infrastructure S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.137, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 09 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2012, page 96544 du 14 Août 2012 (la «Société»).

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 19 décembre 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

IV. Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissant être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quarante-neuf mille neuf cent cinquante-deux euros et vingt centimes (EUR 149.952,20) pour le porter de son montant actuel d'un million trois cent cinquante-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 1.358.495,89), à un montant d'un million cinq cent huit mille quatre cent quarante-huit euros et neuf centimes (EUR 1.508.448,09), par l'émission de quatorze million neuf cent quatre-vingt-quinze mille deux cent vingt (14.995.220) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0.01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»), ensemble avec une prime d'émission;

Souscription des Nouvelles Parts Sociales comme suit:

- Quatre million neuf cent quatre-vingt-quinze mille deux cent vingt (4.995.220) de Nouvelles Parts Sociales par Data Center S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.139 («Data Center»), à libérer intégralement à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de sept millions deux cent soixante-dix-huit mille sept cent un euros et quatre-vingt-trois centimes (EUR 7.278.701,83), par un apport en numéraire d'un montant total de sept millions trois cent vingt-huit mille six cent cinquante-quatre euros et trois centimes (EUR 7.328.654,03); et

- Dix millions (10.000.000) de Nouvelles Parts Sociales par ColData 4 (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.379 («ColData»), à libérer intégralement à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de quatorze millions cinq cent soixante-et-onze mille trois cent quarante-cinq euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 14.571.345,97), par (i) un apport en numéraire d'un montant total de huit millions deux cent quatre mille six cent cinq euros et soixante-et-un centimes (EUR 8.204.605,61) et (ii) un apport en nature consistant en une créance détenue par ColData contre la Société d'un montant total de six millions quatre cent soixante-six mille sept cent quarante euros et trente-six centimes (EUR 6.466.740,36);

2. Décision d'allouer un montant de quatorze mille neuf cent quatre-vingt-quinze mille euros et vingt-deux centimes (EUR 14.995,22) de la prime d'émission à la réserve légale de la Société;

3. Modification subséquente de l'Article 5 (Capital Social) des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts»); et

4. Divers

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quarante-neuf mille neuf cent cinquante-deux euros et vingt centimes (EUR 149.952,20) pour le porter de son montant actuel d'un million trois cent cinquante-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 1.358.495,89), à un montant d'un million cinq cent huit mille quatre cent quarante-huit euros et neuf centimes (EUR 1.508.448,09), par l'émission des Nouvelles Parts Sociales, ensemble avec une prime d'émission.

*Souscription / Libération*

Data Center, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire à quatre million neuf cent quatre-vingt-quinze mille deux cent vingt (4.995.220) de Nouvelles Parts Sociales (les «Nouvelles Parts Sociales de Data Center») et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales de Data Center, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de sept millions deux cent soixante-dix-huit mille sept cent un euros et quatre-vingt-trois centimes (EUR 7.278.701,83), par un apport en numéraire d'un montant total de sept millions trois cent vingt-huit mille six cent cinquante-quatre euros et trois centimes (EUR 7.328.654,03) (l'«Apport en Numéraire de Data Center»).

ColData, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire à dix millions (10.000.000) de Nouvelles Parts Sociales (les «Nouvelles Parts Sociales de ColData») et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales de ColData, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de quatorze millions cinq cent soixante-et-onze mille trois cent quarante-cinq euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 14.571.345,97), comme suit:

- par un apport en numéraire d'un montant total de huit millions deux cent quatre mille six cent cinq euros et soixante-et-un centimes (EUR 8.204.605,61) (l'«Apport en Numéraire de ColData» et ensemble avec l'Apport en Numéraire de Data Center, les «Apports en Numéraire»); et

- par un apport en nature consistant en une créance détenue par ColData contre la Société d'un montant total de six millions quatre cent soixante-six mille sept cent quarante euros et trente-six centimes (EUR 6.466.740,36) (l'«Apport en Nature de ColData» et ensemble avec l'Apport en Numéraire de ColData, les «Apports de ColData»).

Data Center et ColData 4, représentés comme mentionné ci-dessus, déclarent que la Société a à sa disposition la somme totale de quinze millions cinq cent trente-trois mille deux cent cinquante-neuf euros et soixante-quatre centimes (EUR 15.533.259,64), correspondant au montant total des Apports en Numéraire, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Data Center et ColData 4, représentés comme mentionné ci-dessus, déclarent ensuite que la valeur des Apports en Nature été certifiée par un rapport d'évaluation émis par le gérant unique de la Société le 14 janvier 2014 (le «Rapport») à un montant total de six millions quatre cent soixante-six mille sept cent quarante euros et trente-six centimes (EUR 6.466.740,36).

Le Rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

ColData 4, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre apport en nature de sa créance à la Société.

Data Center et ColData 4, représentés comme mentionné ci-dessus, déclarent finalement que la valeur totale de l'Apport en Numéraire de Data Center et des Apports de ColData s'élève à vingt-deux millions d'euros (EUR 22.000.000), à allouer comme suit:

	Allocation au compte capital social de la Société	Allocation au compte réserve prime d'émission de la Société	TOTAL
Apport en Numéraire de Data Center . . . . .	EUR 49.952,20	EUR 7.278.701,83	EUR 7.328.654,03
Apports de ColData . . . . .	EUR 100.000	EUR 14.571.345,97	EUR 14.671.345,97
TOTAL . . . . .	EUR 149.952,20	EUR 21.850.047,80	EUR 22.000.000

Les Associés RECONNAISSENT que le montant de vingt-et-un millions huit cent cinquante mille quarante-sept euros et quatre-vingts centimes (EUR 21.850.047,80) alloué au compte réserve de prime d'émission de la Société est dilué entre toutes les parts sociales en circulation et constitue une réserve distribuable de la Société disponible pour distribution.

#### Seconde résolution

Les Associés DECIDENT d'allouer un montant de quatorze mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros et vingt-deux centimes (EUR 14.995,22) du compte réserve de prime d'émission de la Société à la réserve légale de la Société et RECONNAISSENT que le compte réserve de prime d'émission de la Société sera réduit en conséquence.

#### Troisième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, les Associés DECIDENT de modifier l'Article 5 (Capital Social) des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.508.448,09 (un million cinq cent huit mille quatre cent quarante-huit euros et neuf centimes), représenté par cent cinquante millions huit cent quarante-quatre mille huit cent six (150.844.806) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime) chacune.»

#### Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 7.000,-.

#### Déclaration

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire des comparants à Luxembourg, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 16 janvier 2014. Relation: LAC/2014/2164. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2014013677/259.

(140016421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

**Coriolan, Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 176.791.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 janvier 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014013669/11.

(140015518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

**CEP III Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 123.769.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty first day of December,  
Before Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting of shareholders of CEP III Investments S.C.A., (the "Company") a société en commandite par actions having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the Maître Joseph Elvinger on December 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 23<sup>rd</sup> March 2007 under number 444, which articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of the Me Jean-Paul MEYERS, notary in Rambrouch, dated November 15, 2013, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated November 29, 2013 under number 3022.

The meeting was presided by Ms Eva Pekrub, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, (the "Chairman"),

The Chairman appointed as secretary Mrs Fatima Lahmer, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Ms Christelle Frank, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The board of the meeting then drew up the attendance list, which, after having been signed *in varietur* by the holder (s) of the powers of attorney representing the shareholders, will remain attached to the present minutes together with said powers of attorney in order to be registered together with the deed.

The Chairman declared that:

I. The shareholders representing the full amount of the share capital were present or validly represented at the shareholders' meeting. The shareholders could thus validly deliberate and decide on all subjects on the agenda.

II. The agenda of the meeting was the following:

1. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of one million one hundred twenty-six thousand eight hundred ninety-six Euros (EUR 1,126,896) so as to bring it from its current amount of twenty nine million six hundred ninety three thousand five hundred twenty four Euros (EUR 29,693,524) down to twenty eight million five hundred sixty-six thousand six hundred twenty-eight Euros (EUR 28,566,628) by cancellation of one million one hundred twenty-six thousand eight hundred ninety-six (1,126,896) self-held ordinary shares of Class E of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

2. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty three thousand two hundred thirty Euros (EUR 183,230) so as to bring it from its current amount of twenty eight million five hundred sixty-six thousand six hundred twenty-eight Euros (EUR 28,566,628) down to twenty eight million three hundred eighty-three thousand three hundred ninety-eight Euros (EUR 28,383,398) by cancellation of one hundred eighty three thousand two hundred thirty (183,230) self-held ordinary shares of Class L of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

3. Amendment of article 6 of the Company's articles of association;

4. Granting of authorization to any one manager of the general partner of the Company, to carry out any action necessary or incidental in relation to the record of the above decreases of capital of the Company in the shareholders' register of the Company;

5. Miscellaneous

Then the extraordinary general meeting after deliberation takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge the share redemption and approve (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of one million one hundred twenty six thousand eight hundred ninety six Euros (EUR 1,126,896) so as to bring it from its current amount of twenty nine million six hundred ninety three thousand five hundred twenty four Euros (EUR 29,693,524) down to twenty eight million five hundred sixty-six thousand six hundred twenty-eight Euros (EUR 28,566,628) by cancellation of one million one hundred twenty-six thousand eight hundred ninety-six (1,126,896) self-held ordinary shares of Class E of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to one hundred twelve thousand six hundred eighty nine Euros and sixty Cents (EUR 112,689.60)

The extraordinary general meeting now resolves to allocate the corresponding capital decrease price of one hundred forty nine thousand six hundred sixty one Euros (EUR 149,661) to the distributable reserves of the Company. The corresponding redemption price of EUR 1,089,925 will be credited to the Shareholders' Payables.

Shareholder	Number of E shares cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation to other distributable reserves account (in EUR)
Assurance du Credit Mutuel VIE SA . . . . .	-200,337	-200,337	-20,033.70	26,606.00
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m. . . . .	-150,253	-150,253.00	-15,025.30	19,955.00
Assurances du Credit Mutuel IARD . . . . .	-150,253	-150,253.00	-15,025.30	19,955.00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd . . . . .	-250,421	-250,421.00	-25,042.10	33,258.00
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun . . . . .	-75,727	-75,727.00	-7,572.70	10,057.00
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun . . . . .	-59,500	-59,500.00	-5,950.00	7,902.00
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado . . . . .	-240,405	-240,405.00	-24,040.50	31,928.00
Total . . . . .	-1,126,896	-1,126,896.00	-112,689.60	149,661.00

*Second resolution*

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems 183,230 self-held ordinary shares of Class L (CommScope) at their fair market value ("FMV") for an amount of EUR 325,399. The extraordinary general meeting now resolves to decrease (i) the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty three thousand two hundred thirty Euros (EUR EUR 183,230) so as to bring it from its current amount of twenty eight million five hundred sixty-six thousand six hundred twenty-eight Euros (EUR 28,566,628) down to twenty eight million three hundred eighty-three thousand three hundred ninety-eight Euros (EUR 28,383,398) by the cancellation of one hundred eighty three thousand two hundred thirty (183,230) self-held ordinary shares of Class L of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each and (ii) a corresponding portion of the legal reserve of eighteen thousand three hundred twenty three Euros (EUR 18,323).

In compliance with article 49-8, paragraph 5), of the Law on Commercial Companies of August 10, 1915, as amended, any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be distributable to the shareholders.

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie EUR 123,846 will be paid out of the distributable reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of three hundred twenty five thousand three hundred ninety nine Euros (EUR 325,399) will be credited to the shareholders' payables (the "Shareholders' Payables").

*Third resolution*

As a consequence of the above resolutions, the extraordinary general meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

**Art. 6.** The Company has a subscribed capital of twenty eight million three hundred eighty three thousand three hundred ninety eight Euros (EUR 28,383,398) consisting in one (1) A management share, three hundred seventy nine thousand one hundred fifteen (379,115) Class B ordinary shares, two million four hundred sixty eight thousand eight hundred eighty six (2,468,886) Class C ordinary shares, nineteen thousand five hundred eighty six (19,586) Class D ordinary shares, two million three hundred five thousand twenty five (2,305,025) Class E ordinary shares, two hundred forty five thousand eight hundred eighty seven (245,887) Class G ordinary shares, seven hundred seventy thousand four hundred eighty eight (770,488) Class H ordinary shares, two million nineteen thousand two hundred ninety three (2,019,293) Class I ordinary shares, two million four hundred twenty nine thousand two hundred thirty (2,429,230) Class

J ordinary shares, one million five hundred four thousand five hundred sixty six (1,504,566) Class K ordinary shares, two million seven hundred four thousand five hundred twenty seven (2,704,527) Class L ordinary shares, two million two hundred thirty nine thousand nine hundred forty eight (2,239,948) Class M ordinary shares, eight hundred thirty three thousand forty eight (833,048) Class N ordinary shares, one million four hundred ninety three thousand four hundred (1,493,400) Class O ordinary shares, one million fifty three thousand eight hundred eighty eight (1,053,888) Class P ordinary shares, one million three hundred sixty four thousand four hundred sixty six (1,364,466) Class Q ordinary shares, eight hundred sixty four thousand nine hundred seventy six (864,976) Class R ordinary shares, one million eight hundred ninety two thousand nine hundred forty six (1,892,946) Class S ordinary shares, four hundred thirty one thousand eight hundred sixty seven (431,867) Class T ordinary shares, one million twelve thousand one hundred twenty seven (1,012,127) Class U ordinary shares, nine hundred five thousand sixty (905,060) Class V ordinary shares, one million four hundred forty five thousand sixty eight (1,445,068) Class W ordinary shares, all in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. The Class B, Class C, Class D, Class E, Class G, Class H, Class I, Class J, Class K, Class L, Class M, Class N, Class O, Class P, Class Q, Class R, Class S, Class T, Class U, Class V and Class W ordinary shares together with the ordinary shares of other classes which may be issued in the future shall be referred to as the «Ordinary Shares». The Ordinary Shares and the Management Share are hereafter together referred to as a «share» or the «shares».”

#### *Fourth resolution*

The extraordinary general meeting resolves to grant an authorization to any one manager of the general partner of the Company, to carry out any action necessary or incidental in relation to the record of the above decreases of capital of the Company in the shareholders' register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately two thousand euros.

#### *Power*

The above appearing parties hereby give power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing. In case of divergences between the amounts in numbers, and those written in full words, the latter will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed, no shareholder expressing the wish to sign.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CEP III Investments S.C.A., (la «Société»), une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger en date du 22 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations le 23 mars 2007 sous le numéro 444, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Me Jean-Paul MEYERS, notaire à Rambrouch, en date du 15 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations le 29 novembre 2013 sous le numéro 3022.

L'assemblée est présidée par Madame Eva Pekrub, ayant son adresse professionnelle 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (le «Président»).

Le président nomma en qualité de secrétaire Mademoiselle Fatima Lahmer, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Christelle FRANK, ayant son adresse professionnelle à 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée des actionnaires établit ensuite la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par les détenteurs de procurations représentant les associés, restera attachée au présent procès-verbal avec lesdites procurations pour être enregistré avec le présent acte.

Le Président déclara que:

I. Les actionnaires représentant la totalité du capital social sont présents ou valablement représentés à l'assemblée des actionnaires. L'assemblée des actionnaires pourra donc valablement délibérer et voter concernant tous les points de l'ordre du jour.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour le suivant:

*Ordre du jour*

1. Acte du rachat d'actions et approbation de la réduction du capital de la Société d'un montant de un million cent vingt six mille huit cent quatre vingt seize Euros (EUR 1,126,896) pour l'amener de son montant actuel de vingt neuf millions six cent quatre vingt treize mille cinq cent vingt quatre Euros (EUR 29,693,524) à vingt huit millions cinq cent soixante six mille six cent vingt huit Euros (EUR 28,566,628) par annulation d'un million cent vingt six mille huit cent quatre vingt seize (1,126,896) actions ordinaires de Catégorie E de la Société d'un Euro (EUR 1.00) de valeur nominale chacune;

2. Acte du rachat d'actions et approbation de la réduction du capital de la Société d'un montant de cent quatre vingt trois mille deux cent trente Euros (EUR 183,230) pour l'amener de son montant actuel de vingt huit millions cinq cent soixante six mille six cent vingt huit Euros (EUR 28,566,628) à vingt huit millions trois cent quatre vingt trois mille trois cent quatre vingt dix huit Euros (EUR 28,383,398) par annulation de cent quatre vingt trois mille deux cent trente (183,230) actions ordinaires auto-détenues de Catégorie L de la Société d'un Euro (EUR 1.00) de valeur nominale chacune;

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

4. Autorisation à accorder à tout gérant du gérant commanditaire de la Société afin d'exécuter toute action nécessaire ou incidente liée à l'enregistrement des augmentations et des réductions de capital de la Société mentionnées ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société,

5. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de (i) procéder à une réduction du capital de la Société pour un montant de un million cent vingt six mille huit cent quatre vingt seize Euros (EUR 1,126,896) afin de l'amener de son montant actuel de vingt neuf millions six cent quatre vingt treize mille cinq cent vingt quatre Euros (EUR 29,693,524) à vingt huit millions cinq cent soixante six mille six cent vingt huit Euros (EUR 28,566,628) par l'annulation de un million cent vingt six mille huit cent quatre vingt seize (1,126,896) actions ordinaires de Catégorie E auto-détenues de la Société d'un Euro (EUR 1,00) de valeur nominale chacune, (ii) réduire une partie de la réserve légale correspondante de cent douze mille six cent quatre vingt neuf Euros (EUR 112,689).

L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant d'allouer le prix de la réduction de capital correspondant de cent quarante neuf mille six cent soixante et un Euros (EUR 149,661) aux réserves distribuables de la Société.

Actionnaires	Nombre d'actions de catégorie E annulée	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation aux autres réserves distribuables (en EUR)
Assurance du Credit Mutuel VIE SA . . . . .	-200,337	-200,337	-20,033.70	26,606.00
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m. . . . .	-150,253	-150,253.00	-15,025.30	19,955.00
Assurances du Credit Mutuel IARD . . . . .	-150,253	-150,253.00	-15,025.30	19,955.00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd . . . . .	-250,421	-250,421.00	-25,042.10	33,258.00
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun . . . . .	-75,727	-75,727.00	-7,572.70	10,057.00
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun . . . . .	-59,500	-59,500.00	-5,950.00	7,902.00
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado . . . . .	-240,405	-240,405.00	-24,040.50	31,928.00
Total . . . . .	-1,126,896	-1,126,896.00	-112,689.60	149,661.00

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté 183,230 actions ordinaires de Catégorie L auto-détenues (CommScope), à la valeur de marché pour un montant de EUR 325,399. L'assemblée générale décide maintenant de procéder à une réduction du (i) capital de la Société pour un montant de cent quatre vingt trois mille deux cent trente Euros (EUR 183,230) afin de l'amener de son montant actuel de vingt huit millions cinq cent soixante six mille six cent vingt huit Euros (EUR 28,566,628) à vingt huit millions trois cent quatre vingt trois mille trois cent quatre vingt dix huit Euros (EUR 28,383,398) par annulation de cent quatre vingt trois

mille deux cent trente (183,230) actions ordinaires auto-détenues de Catégorie L de la Société d'un Euro (EUR 1,00) de valeur nominale chacune, (ii) réduire une partie de la réserve légale correspondante de dix-huit mille trois cent vingt-trois Euros (EUR 18,323).

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'autodétention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires.

L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat de cent vingt trois mille huit cent quarante six Euros (EUR 123,846) sera payé des réserves distribuables de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de trois cent vingt cinq mille trois cent quatre vingt dix neuf Euros (EUR 325,399) sera crédité à la dette des actionnaires (la «Dette des Actionnaires»).

#### *Troisième résolution*

A la suite des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article six (6) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de vingt huit millions trois cent quatre vingt trois mille trois cent quatre vingt dix huit Euros (EUR 28,383,398) représenté par une (1) action de commandité A, trois cent soixante-dix neuf mille cent quinze (379.115) actions ordinaires de Classe B, deux millions quatre cent soixante huit mille huit cent quatre vingt six (2.468.886) actions ordinaires de Classe C, dix neuf mille cinq cent quatre vingt six (19.586) actions ordinaires de Classe D, deux millions trois cent cinq mille vingt cinq (2.305.025) actions ordinaires de Classe E, deux cent quarante-cinq mille huit cent quatre-vingt-sept (245.887) actions ordinaires de Classe G, sept cent soixante dix mille quatre cent quatre vingt huit (770.488) actions ordinaires de Classe H, deux millions dix neuf mille deux cent quatre-vingt-treize (2.019.293) actions ordinaires de Classe I, deux millions quatre cent vingt neuf mille deux cent trente (2.429.230) actions ordinaires de Classe J, un million cinq cent quatre mille cinq cent soixante six (1.504.566) actions ordinaires de Classe K, deux millions sept cent quatre mille cinq cent vingt sept (2.704,527) actions ordinaires de Classe L, deux millions deux cent trente neuf mille neuf cent quarante-huit (2.239.948) actions ordinaires de Classe M, huit cent trente trois mille quarante huit (833,048) actions ordinaires de Classe N, un million quatre cent quatre vingt treize mille quatre cent (1.493.400) actions ordinaires de Classe O, un million cinquante-trois mille huit cent quatre-vingt-huit (1.053.888) actions ordinaires de Classe P, un million trois cent soixante quatre mille quatre cent soixante six (1.364.466) actions ordinaires de Classe Q, huit cent soixante-quatre mille neuf cent soixante seize (864.976) actions ordinaires de Classe R, un million huit cent quatre vingt douze mille neuf cent quarante six (1.892.946) actions ordinaires de Classe S, quatre cent trente et un mille huit cent soixante sept (431.867) actions ordinaires de Classe T, un million douze mille cent vingt sept (1.012.127) actions ordinaires de Classe U, neuf cent cinq mille soixante (905.060) actions ordinaires de Classe V, un million quatre cent quarante cinq mille soixante huit (1.445.068) actions ordinaires de Classe W, toutes nominatives et d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Les Actions Ordinaires de Classe B, de Classe C, de Classe D, de Classe E, de Classe F, de Classe G, de Classe H, de Classe I, de Classe J, de Classe K, de Classe L, de Classe M, de Classe N, de Classe O, de Classe P, de Classe Q, de Classe R, de Classe S, de Classe T, de Classe U, de Classe V, de Classe W, ensemble avec les actions ordinaires d'autres classes qui pourront être émises dans le futur seront dénommées ci-après les «Actions Ordinaires». Les Actions Ordinaires ainsi que l'Action de Commandité A seront dénommées ci-après une «action» ou les «actions».

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accorder une autorisation à tout gérant du gérant commandité de la Société, d'exécuter toute action nécessaire ou incidente liée à l'enregistrement des réductions de capital de la Société mentionnées ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunération et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à la somme de deux mille euros.

#### *Pouvoir*

Les parties comparantes donnent par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'Etude du notaire soussigné, agissant individuellement à corriger, rectifier, ratifier et signer toute erreur, omission ou fautes de frappes au présent acte.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi. En cas de divergences entre les sommes écrites en chiffres et en toutes lettres, ce dernier sera déterminant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date du jour mentionné au début du document.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, lesdites personnes ont signé avec le notaire le présent acte, aucun actionnaire n'exprimant le désir de signer.

Signé: Pekrub, Lahmer, Frank, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 2 janvier 2014. Relation: RED/2014/13. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 21 janvier 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014010702/278.

(140012464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

**Demsec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 17.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014016380/9.

(140019864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

**Edix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 180.478.

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EDIX S.A.», ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous section B numéro 180478, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné en date du 20 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C»), numéro 2851 du 13 novembre 2013; et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Anthony GRACA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les trois cent dix mille (310.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et modification subséquente de l'article 18 des statuts de la Société.

IV. L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires présents ou représentés, se considérant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, décident de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et de la fixer au 30 juin à 11h. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable précédant cette date.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 18.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 30 juin de chaque année à 11h. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable précédant cette date.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. LECOMTE, A. GRACA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 23 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59209. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Releveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014013733/52.

(140015386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Teroko S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.732.

---

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

P. Van Halteren

Gérant

Référence de publication: 2014016916/14.

(140018984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

**Carajos Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 183.761.

---

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le seize janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

La société JMCPS HOLDING S.A., ayant son siège social au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138612,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "CARAJOS DEVELOPMENT S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 16 janvier 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 12 avril à 16.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2015.

#### *Souscription et libération*

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par la société JMCPH HOLDING S.A. précité et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Patrick USELDINGER, gérant de fortune, né le 4 avril 1969 à Pétange - Luxembourg et domicilié professionnellement au 40, rue du Curé, L-1368 Luxembourg;

c) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 janvier 2014. LAC/2014/2709. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013630/150.

(140016254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Teroko S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.732.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 Mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

P. Van Halteren

Gérant

Référence de publication: 2014016917/14.

(140018985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

**Compagnie de Financement Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 40.513.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014016364/12.

(140019412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

**Domco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 33.769.

Les Comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29/01/2014.

Pour DOMCO S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2014016388/12.

(140018890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

**Clio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.669.

Le bilan de liquidation et de l'annexe légale de l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014016358/10.

(140018991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

**Lux Euro-Asian Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: USD 115.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 81.405.

In the year two thousand fourteen, on the third day of January.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LSF3 REOC I, L.P., a limited partnership established and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 North Haskell Avenue, Suite 1700, 75204 Dallas, Texas, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under number 3255192 and

Lone Star Fund III (Bermuda), L.P., a limited partnership established and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Washington Mall, 7 Reid Street, Suite 304, Hamilton HM11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 28584,

represented by Ms. Diane Seiler, employee, with professional address in Bertrange,

by virtue of proxies given under private seal on 23<sup>rd</sup> December 2013.

Which proxies, after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to enact the following:

- That "Lux Euro-Asian Investments II, in liquidation", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of USD 115,000.- (one hundred fifteen thousand US dollar) having its registered office at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 81405, has been incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, dated 21 March 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 944 dated 31 October 2001, which articles of incorporation have been amended by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, dated 7 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1927 dated 13 October 2006 (as amended, the "Articles of Association")

- That the share capital of the Company amounts to USD 115,000.- (one hundred fifteen thousand US dollar), represented by 1,000 (one thousand) shares with a nominal value of USD 115.- (one hundred fifteen US dollar) each;

- That the appearing parties are the current shareholders of the Company (the "Shareholders");

- That the appearing parties fixed the agenda as follows:

*Agenda*

1. Transfer of the registered office of the Company from 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1<sup>st</sup> January 2014;

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company;

3. Miscellaneous.

*First resolution*

The Shareholders resolved to transfer the registered office of the Company from 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1<sup>st</sup> January 2014.

*Second resolution*

The Shareholders resolved furthermore to subsequently amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company which shall be read in its English version as follows:

“ **Art. 5. First paragraph.** The registered office is established in the municipality of Bertrange.”

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le trois janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

LSF3 REOC I, L.P., une limited partnership établie sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 2711 North Haskell Avenue, Suite 1700, 75204 Dallas, Texas, États-Unis d'Amérique, enregistrée au Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 3255192, et

Lone Star Fund III (Bermuda), L.P., une limited partnership établie sous les lois des Bermudes, ayant son siège social au Washington Mall, 7 Reid Street, Suite 304, Hamilton HM11, Bermudes enregistrée au Bermuda Registrar of Companies sous le numéro 28584,

ici représentées par Mme. Diane Seiler, employée, avec adresse professionnelle à Bertrange,

en vertu de procurations sous seing privé données le 23 décembre 2013.

Lesdites procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que «Lux Euro-Asian Investments II, en liquidation», une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de USD 115.000,- (cent quinze mille dollars américain) ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81405, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 944 du 31 octobre 2001, lesquels statuts ont été modifiés par un de acte Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 7 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1927 du 13 juin 2006 (tels que modifiés, les «Statuts»)

- Que le capital social de la Société s'élève à USD 115.000,- (cent quinze mille dollars américain), représenté par 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 115,- (cent quinze dollars américain) chacune;

- Que les parties comparantes sont les associés actuels de la Société (les «Associés»).

- Que les parties comparantes ont fixé l'ordre du jour comme suit:

*Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de la Société du 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2014;

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société;

3. Divers.

*Première résolution*

Les Associés ont décidé de transférer le siège social de la société du 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2014.

*Deuxième résolution*

Les Associés ont par conséquent décidé également de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société qui sera lu comme suit dans sa version française:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Seiler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 janvier 2014. Relation: LAC/2014/1255. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013959/115.

(140015380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

**Chavet Aloys S.A., Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9990 Weiswampach, 61, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 115.355.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016355/10.

(140018253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

**E.F.3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 16, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 149.201.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux janvier

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «E.F.3 S.A.», établie et ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 16, Rue du Commerce, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, en date du 28 octobre 2009, publié au Mémorial C numéro 2357 du 03 décembre 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149201.

La séance est ouverte à 09 heures, sous la présidence de Monsieur Fulvio FAETA, demeurant à Dudelange,

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Francesco MINELLI, demeurant à Luxembourg,

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENTS DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence

est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit.

1. - Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

2. - Divers

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide la modification de l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la réalisation de maisons passives en vue d'améliorer le confort et la qualité de vie des habitants et réduire les sources de contamination pouvant nuire à la planète.

La société a pour objet l'exercice des métiers d'entrepreneur de terrassement, d'excavation, de canalisation, d'asphaltage, de bitumage - poseur de jointements, ferrailleur pour béton armé, de monteur d'échafaudages et d'entrepreneur de construction et de génie civil et toutes autres autorisations pouvant être ajournées dans le future.

La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur, l'aménagement, la location et la vente de tous biens immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: FAETA, MINELLI, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23/01/2014. Relation: EAC/2014/1141. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24/01/2014.

Référence de publication: 2014013711/52.

(140015528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

**Consulting-Coaching and Technical Supply S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9772 Troine, Maison 78.

R.C.S. Luxembourg B 183.742.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-et-un janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. - Monsieur Roger VERBRUGGEN, administrateur de sociétés, demeurant à B-9140 Temse, 54a Doornstraat.

2. - Madame Martine RYCKEN, administrateur de sociétés, demeurant à B-9140 Temse, 54a Doornstraat.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Mariette SCHOU, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 10 janvier 2014, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'une entreprise de construction de routes et d'infrastructures;
- l'engineering et développement de projets dans le secteur du métal;
- l'exécution de tous les travaux de soudage et de câblage;
- le coaching dans le secteur du Maritime ainsi que l'organisation des événements;
- l'administration d'entreprises;
- la consultance en informatique, le marketing et la publicité;
- le commerce en général.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «CONSULTING-COACHING AND TECHNICAL SUPPLY S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Troine.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de TROIS CENT MILLE EUROS (€ 300.000.-), représenté par mille (1.000) parts sociales de TROIS CENTS EUROS (€ 300.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. - Monsieur Roger VERBRUGGEN, administrateur de sociétés, demeurant à B-9140 Temse, 54a Doornstraat,	
cinq cents parts sociales . . . . .	500
2. - Madame Martine RYCKEN, administrateur de sociétés, demeurant à B-9140 Temse, 54a Doornstraat,	
cinq cents parts sociales . . . . .	500
TOTAL: MILLE parts sociales . . . . .	1000

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

#### *Libération du capital social*

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TROIS CENT MILLE EUROS (€ 300.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents Euros (€ 1.700.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1. - Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Roger VERBRUGGEN, administrateur de sociétés, né à Tisselt (Belgique), le 7 février 1951, demeurant à B-9140 Temse, 54a Doornstraat.

2. - Sont nommés gérants administratifs de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Klaas SIJTSMa, ingénieur, né à Bussum (Hollande), le 22 novembre 1964, demeurant à NL-7325DA Appeldoorn, 25 Vosweide.

- Monsieur Bart VERBRUGGEN, ingénieur, né à Beveren (Belgique), le 19 septembre 1979, demeurant à B-1940 Temse, 54 Doornstraat.

3. - La société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- par la signature individuelle du gérant technique;

- par la signature individuelle d'un des gérants administratifs jusqu'à concurrence du montant de deux mille cinq cents Euros (€ 2.500.-), au-delà de ce montant la signature conjointe du gérant technique est obligatoire.

4. - Le siège social de la société est établi à L-9772 Troine, Maison 78.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 janvier 2014. Relation: ECH/2014/167. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013666/125.

(140015653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**City RE 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 183.772.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CB Property Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy, given on 13 December 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "City RE 5 S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding, and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The object of the Company is further the acquisition, management, development and sale, directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever, located in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular

resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

**Art. 8. Liability of the Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2014.

#### *Subscription and Payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
CB Property Holdings S.à r.l. ....	1,250,000	12,500.-
Total: .....	1,250,000	12,500.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been given. The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *General meeting*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:

- Julie K. Braun, manager, born on January 1<sup>st</sup>, 1958 in Minneapolis, MN, United States of America, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7<sup>th</sup> Street, Minneapolis, MN 55402, United States of America.

- Pedro Fernandes das Neves, manager, born on October 15<sup>th</sup>, 1974 in Sao Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with professional address at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Maqboolali Mohamed, manager, born on July 15<sup>th</sup>, 1971 in Fort Portal, Uganda, with professional address at Bennet House, 54 St. James Street, London SW1A 1JT, United Kingdom.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

CB Property Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg,

représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du treize décembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "City RE 5 S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, prêts, participations dans des prêts, certificats de dépôt et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou fonds de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

L'objet de la Société est en outre l'acquisition, la gestion, le développement et la vente, directement ou indirectement, de biens immobiliers de quelque nature ou origine que ce soit, situés au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fait partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (EUR)
CB Property Holdings S.à r.l. ....	1.250.000	12.500,-
Total: .....	1.250.000	12.500,-

Preuve du paiement du prix total de souscription par apport en numéraire a été donnée. Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société.

#### *Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- Julie K. Braun, manager, né le 1<sup>er</sup> janvier 1958 à Minneapolis, MN, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7<sup>th</sup> Street, Minneapolis, MN 55402, Etats-Unis d'Amérique.

- Pedro Fernandes das Neves, manager, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Maqboolali Mohamed, manager, né le 15 juillet 1971 à Fort Portal, Uganda, avec adresse professionnelle au Bennet House, 54 St. James Street, Londres SW1A 1JT, Royaume-Uni.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17120. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014013611/450.

(140016387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

**Eleven Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016417/10.

(140019513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

**Eleven Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016418/10.

(140019514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

**Green et Associés Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 183.757.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour de décembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Patricia GREEN, gérante de société, née le 16 mai 1963 à Paris (France), demeurant à F-57155 Marly, 2 allée des Pins;

2. Monsieur Bruno RIOCHE, employé privé, né le 25 décembre 1964 à Salon-de-Provence (France), demeurant à F-57155 Marly, 2 allée des Pins.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Société.** Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la conception et la production de tous moyens de communication, l'assistance, le conseil et la production de tous types d'événements, de spectacles vivants, la conception et la production de tous types d'œuvres audiovisuelles.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de GREEN ET ASSOCIES LUX S.à R.L..

**Art. 5. Siège social.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7. Modifications.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8. Parts.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9. Indivision des parts.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10. Cessions de parts.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11. Dissolution.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13. Engagement.** La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14. Conseil de gérance.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15. Responsabilités.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16. Décisions.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17. Assemblée générale.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Année fiscale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19. Comptes.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20. Bénéfices.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22. Dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants pré-qualifiés, déclarent souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

1.- Madame Patricia GREEN, pré-qualifiée .....	24
2.- Monsieur Bruno RIOCHE, pré-qualifié .....	76
Total: cent parts sociales .....	100

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants pré-qualifiés représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués ensuite en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:
  - Madame Patricia GREEN, gérante de société, née le 16 mai 1963 à Paris (France), demeurant à F-57155 Marly, 2 allée des Pins.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée au 11 avenue Guillaume L-1651 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. GREEN, B. RIOCHE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15885. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Releveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013820/159.

(140016173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

#### **Invesco Hanover Hotel Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.335.

Der Jahresabschluss zum 30. Juni 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014016539/9.

(140018903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

#### **G.P.F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1845 Luxembourg, 15A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.654.

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «G.P.F. S.A.» avec siège social à L-1845 Luxembourg, 15A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 30 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 756 du 13 avril 2006,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 113654.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Anne-Sophie DECAMPS, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au L-2740 Luxembourg.

Le Bureau ainsi constitué, la Présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I- La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Décision de mettre la Société «G.P.F. S.A.» en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.
4. Divers.

II- L'actionnaire unique représenté, la mandataire de l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions détenue par ce dernier est renseigné sur une liste de présence, laquelle, signée par la mandataire de l'actionnaire unique représenté, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Pareillement la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphées «ne varietur» restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III- Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV- La Présidente constate que la présente assemblée est partant constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

La Présidente soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été prise à l'unanimité des voix.

*Première résolution:*

L'assemblée générale a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer Madame Eliane SASSON-KARAGUILLA, née le 23 mai 1936 à Beyrouth (Liban), demeurant à L-1845 Luxembourg, 15A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte comme liquidateur.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission des membres du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes et leur donne pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes connues du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A-S. DECAMPS, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19.12.2013. Relation: LAC/2013/58582. Reçu 12.-€ (douze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 23.01.2014.

Référence de publication: 2014013791/76.

(140016536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Hitech Futur Car Center SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 98, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 130.259.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2014016520/10.

(140019595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

**Flagstone Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.871.

---

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014016458/12.

(140019136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

**Faymonville Lease A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.938.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 30 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016449/10.

(140019715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

**Financière JCVR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 171.945.

---

Les comptes annuels au 31 août 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016454/10.

(140019698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

**Eleven Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.024.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016419/10.

(140019515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

**E.L.C.P. Sàrl, Entreprise Luxembourgeoise de Construction et de Peinture Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 22, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 145.181.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014016401/10.

(140019512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

**Duo Coiffure Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1649 Luxembourg, 3, rue Gutenberg.

R.C.S. Luxembourg B 50.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016392/10.

(140019589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

**Direct Ampoules, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 164.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016385/10.

(140019473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

**Recherche et Développement, Ingénierie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 102.163.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014016780/14.

(140018981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

**Oneweb Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 71.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016721/10.

(140019449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

---

**Oneweb Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 71.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016720/10.

(140019448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

**Oneweb Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 71.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016719/10.

(140019447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

**Swisscanto (LU) Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 113.208.

Le bilan au 30 septembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

*Pour Swisscanto (LU) Sicav II*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014016832/14.

(140019275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

**One 55 Fenchurch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.894.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016717/10.

(140019337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

**Beaulieu Properties SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 155.887.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013537/10.

(140016569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.